

## PROCÉDURE D'ÉLECTION 2023-2024

### Formulaire de mise en candidature pour les représentants(e)s des collèges électoraux

Conformément aux règlements généraux et à la procédure de mise en candidature et d'élection des représentant(e)s des collèges électoraux, pour l'année 2023-2024 cinq (5) des onze (11) postes des collèges électoraux sont en élection pour un mandat de deux ans.

Nous vous rappelons que les votes anticipés sont acceptés et que vous pouvez nous les transmettre soit par courriel ou télécopieur.

*Pour être éligible à un poste au sein du Conseil d'administration, la personne doit être membre en règle de Tourisme Baie-James (avoir payé en entier sa cotisation annuelle), être le délégué officiel de l'entreprise ou de l'organisme ou bien avoir en sa possession une résolution mandant ladite personne à représenter l'entreprise ou l'organisme, représenter un collège électoral et démontrer un grand intérêt pour le tourisme.*

*Pour ce faire, elle doit faire parvenir au Conseil d'administration de Tourisme Baie-James une lettre expliquant sa vision du tourisme et son intérêt qui la motive à poser sa candidature.*

Vous devez nous retourner le formulaire à l'attention de la direction générale, au bureau de Tourisme Baie-James ou par courriel [mst-louis@tourismebaiejames.com](mailto:mst-louis@tourismebaiejames.com) **au plus tard le 23 août 2023.**

---

#### PROPOSITION DE MISE EN CANDIDATURE

Je \_\_\_\_\_ (nom et entreprise ou organisme) dépose ma  
candidature de la ville ou localité de : \_\_\_\_\_  
pour représenter le collège électoral suivant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

*N. B. Assurez-vous de joindre au formulaire de mise en candidature votre lettre de motivation et s'il y a lieu, une résolution vous désignant comme représentant de l'organisme ou de l'entreprise (publique ou parapublique).*